



Séance ordinaire du comité exécutif de la Ville de Gatineau tenue dans la salle des Comités de la Maison du citoyen, 25, rue Laurier, Gatineau, le mercredi 21 mars 2018 à 9 h 30 à laquelle sont présents, monsieur le maire Maxime Pedneaud-Jobin, président, monsieur le conseiller Gilles Carpentier, vice-président, monsieur le conseiller Cédric Tessier et mesdames les conseillères Renée Amyot et Nathalie Lemieux formant quorum du comité.

Monsieur le conseiller Gilles Carpentier, vice-président du comité exécutif, préside la séance.

Sont également présents, messieurs André Turgeon, directeur général adjoint, Luc Bard, directeur général adjoint et M<sup>e</sup> Suzanne Ouellet, greffier.

**CE-2018-167**

**ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES ORDINAIRES DU COMITÉ EXÉCUTIF DE LA VILLE DE GATINEAU TENUES LES 21 ET 28 FÉVRIER 2018**

**CONSIDÉRANT QU'**une copie des séances ordinaires du comité exécutif de la Ville de Gatineau tenue les 21 et 28 février 2018 a été remise aux membres du comité exécutif :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité adopte les procès-verbaux, comme soumis.

Adoptée

**CE-2018-168**

**MODIFICATION À LA RÉGLEMENTATION DU STATIONNEMENT - RUE WINSTON-CHURCHILL - DISTRICT ÉLECTORAL DE DESCHÊNES - MIKE DUGGAN**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité décrète des modifications à la réglementation du stationnement sur la rue Winston-Churchill, dossier RS-18-29, comme illustré au plan numéro CRO-18-122 du 19 février 2018.

Installer une zone de stationnement interdit :

<u>Rue</u>	<u>Côté</u>	<u>Endroit</u>	<u>En vigueur</u>
Winston-Churchill	Sud-est	Entre la rue Belmont et la rue du Riesling	7 h à 17 h Lundi au vendredi Septembre à juin

Cette modification annule toute réglementation existante dans la zone de stationnement mentionnée précédemment.

Le Service des travaux publics est autorisé à procéder à l'installation de la signalisation réglementaire requise, le tout selon les directives du Service des infrastructures, conformément au plan numéro CRO-18-122 qui fait partie intégrante de la présente.

Adoptée

CE-2018-169

**AUTORISER UN AJUSTEMENT DE COÛT DE SOUMISSION 2017 SP 105 - RÉFECTION DU BOULEVARD GRÉBER, DE LA RUE SAINT-LOUIS AU BOULEVARD MALONEY OUEST - DISTRICT ÉLECTORAL DE POINTE-GATINEAU - MYRIAM NADEAU**

**CONSIDÉRANT QUE** ce comité, par sa résolution numéro CE-2017-676 du 5 juillet 2017, adjugeait un contrat d'un montant approximatif de 5 871 623,78 \$ incluant les taxes, à la firme Eurovia Québec Construction inc. pour les travaux du projet de réfection du boulevard Gréber, entre la rue Saint-Louis et le boulevard Maloney Ouest;

**CONSIDÉRANT QUE** l'entrepreneur Eurovia Québec Construction inc. a déposé à la Ville des demandes de travaux supplémentaires pour un montant de 398 813,99 \$ ainsi que des crédits pour un montant de 43 845,79 \$, donc un ajustement net au montant de 354 968,20 \$ incluant les taxes;

**CONSIDÉRANT QUE** la firme CIMA+ S.E.N.C., mandatée par la Ville pour la fourniture de services professionnels d'ingénierie pour la préparation de plans, devis et documents d'appels d'offres, ainsi que la surveillance avec résidence, recommande un montant net de 354 968,20 \$ incluant les taxes, pour la réalisation de travaux supplémentaires nécessaires à ce jour;

**CONSIDÉRANT QUE** le montant total de l'ajustement au contrat dépasse la limite autorisée par le Règlement numéro 816-2017 concernant la délégation de pouvoir du comité exécutif à certains fonctionnaires y incluant le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats au nom de la Ville de Gatineau, soit 200 000 \$, dans le présent cas;

**CONSIDÉRANT QU'**après vérifications, le Service des infrastructures recommande cet ajustement de coût de soumission :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise le montant de 398 813,99 \$ ainsi que des crédits pour un montant de 43 845,79 \$, donc un ajustement net au montant de 354 968,20 \$ incluant les taxes, au contrat de la firme Eurovia Québec Construction inc., dans le cadre du projet de réfection du boulevard Gréber, entre la rue Saint-Louis et le boulevard Maloney Ouest.

Le coût total révisé du contrat, à la suite de cet ajustement, s'élève à un montant de 6 226 591,98 \$ incluant les taxes.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30788-011-16273	364 170,33 \$	Aménagement – Réseau routier et sentiers récréatifs – 15-3045 – Boulevard Gréber, entre la rue Saint-Louis et le boulevard Maloney Ouest
04-13493	17 343,51 \$	TPS à recevoir – Ristourne
04-13593	17 300,15 \$	TVQ à recevoir – Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 15 mars 2018.

Adoptée

CE-2018-170

**AUTORISER UN AJUSTEMENT DE COÛT DE SOUMISSION -  
130247 CANADA INC. - PAVAGE INTER CITÉ - PROGRAMME DE  
MÉGARAPIÉÇAGE 2016**

**CONSIDÉRANT QUE** ce comité, par sa résolution numéro CE-2016-610 du 6 juillet 2016, adjugeait à la firme 130247 Canada inc./Pavage Inter Cité un contrat pour les travaux du Programme de mégarapiéçage 2016, d'un coût de 189 603,55 \$ incluant les taxes;

**CONSIDÉRANT QU'**un montant de 9 993,56 \$ incluant les taxes, est autorisé en vertu de la délégation de pouvoir numéro 152086 pour les ordres de changements numéros 1, 2, 5 et 6;

**CONSIDÉRANT QUE** la firme 130247 Canada inc./Pavage Inter Cité a déposé à la Ville d'autres demandes de travaux supplémentaires;

**CONSIDÉRANT QUE** ces demandes de travaux supplémentaires déposées par la firme ont été analysées par la firme Les consultants S.M. inc. et qu'elle recommande le paiement d'un montant de 35 241,15 \$ incluant les taxes, pour les travaux décrits aux ordres de changements numéros 3, 4 et 7;

**CONSIDÉRANT QUE** ces ajustements dépassent la limite autorisée par le Règlement numéro 816-2017 concernant la délégation de pouvoir du comité exécutif à certains fonctionnaires y incluant le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats au nom de la Ville de Gatineau, soit de 10 % de la valeur initiale du contrat, dans le cas présent;

**CONSIDÉRANT QU'**après vérification, le Service des infrastructures recommande cet ajustement de coût de soumission :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité :

- entérine la délégation de pouvoir numéro 152086 totalisant un montant de 9 993,56 \$ incluant les taxes, pour les ordres de changements numéros 1, 2, 5 et 6;
- approuve la demande de travaux supplémentaires d'un montant de 35 241,15 \$ incluant les taxes, pour les ordres de changements numéros 3, 4 et 7 dans le cadre du Programme de mégarapiéçage 2016 portant ainsi l'ajustement au coût de soumission à 45 234,71 \$ incluant les taxes.

Le coût total du contrat représente un montant de 234 838,26 \$ incluant les taxes.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30788-004-16274	32 179,86 \$	Aménagement – Réseau routier et sentiers récréatifs – 16-3026 – Programme de mégarapiéçage
04-13493	1 532,56 \$	TPS à recevoir – Ristourne
04-13593	1 528,73 \$	TVQ à recevoir – Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 15 mars 2018.

Adoptée

CE-2018-171

**AUTORISER UN AJUSTEMENT DE COÛT DE SOUMISSION -  
DLS CONSTRUCTION INC. - RÉHABILITATION DU BÂTIMENT  
ADMINISTRATIF, PHASE 3 - CENTRE DE RÉCUPÉRATION ET DE  
TRANSBORDEMENT - DISTRICT ÉLECTORAL DU PARC-DE-LA-  
MONTAGNE-SAINT-RAYMOND - LOUISE BOUDRIAS**

**CONSIDÉRANT QUE** ce comité, par sa résolution numéro CE-2017-904 du 4 octobre 2017, adjugeait un contrat à la firme DLS Construction inc. pour la réalisation du projet de réhabilitation du bâtiment administratif, phase 3, du centre de récupération et de transbordement, lequel est situé au 860, boulevard de la Carrière, pour un montant total 358 000 \$ incluant les taxes;

**CONSIDÉRANT QUE** des coûts supplémentaires couverts par les ordres de changements pour un montant de 19 076,16 \$ incluant les taxes, ont été autorisés en vertu des délégations de pouvoir numéros 150434, 151094, 151635 et 151765;

**CONSIDÉRANT QUE** l'entrepreneur a déposé de nouvelles demandes au montant de 18 583,71 \$ incluant les taxes;

**CONSIDÉRANT QUE** la firme Cosmel inc., mandatée par la Ville pour la réalisation des plans et devis et pour la surveillance des travaux, a analysé les demandes de coûts supplémentaires déposées par DLS Construction inc. et en recommande le paiement;

**CONSIDÉRANT QUE** la somme des avenants dépasse la limite autorisée par le Règlement numéro 816-2017 concernant la délégation de pouvoir du comité exécutif à certains fonctionnaires y incluant le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats au nom de la Ville de Gatineau;

**CONSIDÉRANT QU'**après analyse, le Service des infrastructures recommande l'approbation de ces coûts supplémentaires :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité :

- entérine les délégations de pouvoir numéros 150434, 151094, 151635 et 151765 au montant total de 19 076,16 \$ incluant les taxes;
- approuve le montant supplémentaire de 18 583,71 \$ incluant les taxes, au contrat de DLS Construction inc. dans le cadre du projet de réhabilitation du bâtiment administratif, phase 3, du centre de récupération et de transbordement, portant ainsi l'ajustement de coût de soumission au montant de 37 659,87 \$ incluant les taxes.

Le coût total de ce contrat représente un montant de 395 659,87 \$ incluant les taxes.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
18-14024-014-16275	16 969,40 \$	Mise aux normes de bâtiments du centre de récupération et de transbordement – 15-2022 – Travaux, phase 3
04-13493	808,16 \$	TPS à recevoir – Ristourne
04-13593	806,15 \$	TVQ à recevoir – Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 15 mars 2018.

Adoptée

CE-2018-172

**SOUSSION 2017 SP 273 - SERVICES PROFESSIONNELS - SURVEILLANCE EN RÉSIDENCE DU LOT 1 - PROGRAMME DE RÉFECTION DE LA STATION D'ÉPURATION DES EAUX USÉES DU SECTEUR DE GATINEAU - DISTRICT ÉLECTORAL DE LA RIVIÈRE-BLANCHE - JEAN LESSARD**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité adjuge un contrat à la firme Tetra Tech QI, 5100, rue Sherbrooke Est, bureau 900, Montréal, Québec, H1V 3R9, pour la prestation de services professionnels de surveillance en résidence du lot 1 du Programme de réfection de la station d'épuration des eaux usées du secteur de Gatineau, pour un montant approximatif de 659 313,79 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 8 février 2018, et ce, comme étant la seule soumission reçue et s'étant qualifiée après évaluation par un comité de sélection, le tout conformément à la grille d'évaluation autorisée.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

<b>POSTE</b>	<b>MONTANT</b>	<b>DESCRIPTION</b>
06-30778-002-16276	602 041,37 \$	Réfection de la station d'épuration des eaux usées – 15-5101 – Honoraires du Programme de réfection de la station d'épuration des eaux usées
04-13493	28 672,05 \$	TPS à recevoir – Ristourne
04-13593	28 600,37 \$	TVQ à recevoir – Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 15 mars 2018.

Adoptée

---

**GILLES CARPENTIER**  
Conseiller et vice-président  
Comité exécutif

---

**M<sup>c</sup> SUZANNE OUELLET**  
Greffier et secrétaire  
Comité exécutif